

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : TORK Gel hydro-alcoolique

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : nettoyeurs pour la peau  
Désinfectant

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SCA HYGIENE PRODUCTS  
Roissypole le Dome Bat 7  
95761 ROISSY CDG Cedex - France  
T +33 141 846 000 - F +33 141 846 251  
[www.tork.fr](http://www.tork.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 15 (urgence médicale)  
112 (service 24 heures) - pour les pays européens uniquement

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 - H225

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

CLP Mention d'avertissement : Danger  
Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser eau pour l'extinction  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets appropriée conformément à la réglementation locale.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

# TORK Gel hydro-alcoolique

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Ethanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) to be provided	65	F; R11
propan-2-ol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (N° REACH) 01-21 1947558-25-XXXX	5	F; R11 Xi; R36 R67
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) to be provided	65	Flam. Liq. 2, H225
propan-2-ol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (N° REACH) 01-21 1947558-25-XXXX	5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Textes des phrases R et H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne rien donner à boire à un sujet inconscient.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas provoquer de vomissement. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: maux de tête, nausées, vertiges.
Symptômes/lésions après inhalation	: Vertiges, maux de tête, des nausées.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Inconnu.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritant pour les yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion peut causer des nausées et des vomissements.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2). Poudre. Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide inflammable. les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Danger d'explosion	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Peut libérer des gaz inflammables.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

# TORK Gel hydro-alcoolique

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Laissez refroidir les cylindres exposés à la chaleur avec un jet d'eau.
- Equipements de protection des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Procédures d'urgence : En présence de fuites ou d'épandages, seules les personnes correctement protégées pourront demeurer dans la zone. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Procédures d'urgence : Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Eloigner le personnel superflu.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Eviter de rejeter dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Procédés de nettoyage : Diluer avec une grande quantité d'eau. Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol, s'enflammer ou détoner, et revenir à la source. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. veiller à une propreté correcte et à un ordre.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Assurer une aération suffisante.
- Conditions de stockage : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.
- Matières incompatibles : Agents oxydants.
- Durée de stockage maximale : 36 mois après production date (voir notice)
- Température de stockage : < 30 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Eloigner toute source d'ignition. Conserver à l'abri de la chaleur excessive.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

propan-2-ol (67-63-0)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	999 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	400 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1250 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	500 ppm
Ethanol (64-17-5)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1000 ppm

# TORK Gel hydro-alcoolique

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Ethanol (64-17-5)		
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	9500 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	5000 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. La ventilation mécanique est recommandée.
- Équipement de protection individuelle : En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.



- Protection des mains : Non requise dans les conditions d'emploi normales.
- Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.
- Protection de la peau et du corps : Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.
- Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Gel.
- Couleur : incolore.
- odeur : odeur d'alcool.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 5,5 20 °C
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : 9 °C Abel-Pensky (determined undiluted)
- Température d'auto-inflammation : Pas d'auto-inflammation
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Masse volumique : 0,87 g/cm<sup>3</sup> 20 °C
- Solubilité : Soluble dans: Eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : 11500 cP
- Propriétés explosives : Non explosif. Cependant, la formation d'explosifs air / vapeur mélanges sont possibles.
- Propriétés comburantes : non comburant.
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

# TORK Gel hydro-alcoolique

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

propan-2-ol (67-63-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Ethanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	10470 mg/kg (OECD 401)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 124,7 mg/l/4h (OECD 403)
ATE (voie orale)	10470,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 5,5 20 °C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 5,5 20 °C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

propan-2-ol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 48 heures
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48 heures
CE50 Daphnia 2	> 100 mg/l 72 heures

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

propan-2-ol (67-63-0)	
Log Pow	0,05

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
(67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

# TORK Gel hydro-alcoolique

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser dans les eaux de surface. Recueillir et dissoudre avec l'eau.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

- N° UN (ADR) : 1170  
N° UN (IATA) : 1170  
N° UN (IMDG) : 1170

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Désignation officielle pour le transport : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)  
Description document de transport : UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II, (D/E)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classe (ONU) : 3  
Code de classification (ONU) : F1  
Classe (IATA) : 3  
Classe (IMDG) : 3  
Étiquettes de danger (ONU) : 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage (ONU) : II  
Groupe d'emballage (IMDG) : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

- Danger n° (code Kemler) : 33  
Code de classification (ONU) : F1  
Panneaux oranges :



- Disposition spéciale (ADR) : 144, 601  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Code de restriction concernant les tunnels : D/E  
Quantités limitées (ADR) : 1L  
Quantités exceptées (ADR) : E2

##### 14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

##### 14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

##### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Aucune information supplémentaire disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# TORK Gel hydro-alcoolique

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information :

##### 15.1.2. Directives nationales

In Germany, the Recycling and Waste Management Act 8 KrW-/AbfG) stipulates recycling as a requirement.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée pour cette substance ou ce mélange

### SECTION 16: Autres informations

Sources des données : Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Autres informations : Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Flam. Liq. 2	liquides inflammables Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*